

Parking : les parlementaires ont leur place réservée

Depuis peu, une nouvelle signalisation garantit aux élus régionaux une place de parking lors des séances du Parlement.

● **Bertrand LANI**

Lors des séances du Parlement de Wallonie, les élus prennent possession des emplacements de parking. Et les riverains doivent s'en accommoder. Jusqu'il y a peu, des cônes et des panneaux provisoires indiquaient que les espaces de la place Kegeljan et du début de la rue Notre-Dame étaient réservés aux mandataires. « *Mais ça n'avait pas force légale* », précise Frédéric Janssens, greffier du Parlement de Wallonie. De nouveaux panneaux ont donc été installés dans le quartier. Ceux-ci sont estampillés de la mention P + E qui garantit aux élus régionaux une place de parking en face du Parlement, tous les jours de 7 h à 18 h, quand il y a séance. « *Quand il n'y aura pas de séance où qu'il s'agira de rendez-vous ne nécessitant pas de stationnement, des volets seront tirés sur les panneaux* », ajoute le greffier. Une telle signalisation est déjà en cours aux alentours

d'autres institutions du pays. « *On ne veut pas faire la chasse aux citoyens. On veut justement que le Parlement soit mieux intégré à la ville*

avec raison et proportionnalité. On veut aussi qu'il y ait un périmètre de sécurité, une zone neutre (lire encadré) », dit Frédéric Janssens. Et d'ajouter : « *Les députés sont impactés par les difficultés de parking. Par exemple, s'il y a un vote important et qu'ils ne sont pas là à temps.* »

Cent places dans le futur parking du Grognon

Certains diront que les riverains qui déboursent 80 € à l'année et bénéficient de facilités de parking sont eux aussi impactés par la disparition de places en surface. Depuis le début des travaux au Grognon, c'est loin d'être une sinécure pour se garer dans le quartier. Et avec la fameuse « carte riverain » qui ne fonctionnera pas dans le futur parking souterrain, les péripéties quotidiennes des habitants ne seront pas réglées. À l'inverse de celles des politiques. Outre la quinzaine de places P + E qui viennent d'être créées, ceux-ci bénéficieront d'une partie des futures infrastructures de la confluence. « *Une centaine de places seront réservées pour les députés*, indique le greffier. *La situation future s'annonce excellente. Les contrariétés actuelles valent donc la peine d'être vécues.* » ■

Bientôt une zone neutre

Il y a des années que l'on parle de la création d'une zone neutre devant le parlement de Wallonie. Et il semblerait que le bout du tunnel se profile enfin. Le Sénat se penche actuellement sur la question, indique Frédéric Janssens. « *Une zone neutre, c'est en fait un périmètre de sécurité à l'intérieur duquel il ne peut pas y avoir de manifestation* », précise le greffier du Parlement de Wallonie.

Pour rappel, le président de la Chambre Siegfried Bracke (N-VA) avait déposé une proposition de loi visant à l'installation de deux zones neutres, l'une à Namur et l'autre à Eupen, autour du parlement germanophone. Elle a d'ores et déjà été adoptée par la commission de l'Intérieur de la Chambre.

B.L.

« On ne veut pas faire la chasse aux citoyens. On veut justement que le Parlement soit mieux intégré à la ville avec raison et proportionnalité. »

**Frédéric JANSSENS,
greffier au Parlement de Wallonie**